

que nous puissions attendre de la vie, c'est, pour la plupart d'entre nous, un foyer convenable. Il est agréable (et ce n'est pas trop demander), après avoir livré, à l'extérieur, la lutte pour la vie pendant huit, dix ou douze heures, de rentrer chez soi, pour y refaire ses nerfs dans le calme, afin d'être en mesure de reprendre la lutte le lendemain. Une des choses les plus essentielles à l'homme est, je le répète, un endroit où il fait bon vivre, un foyer.

Tout ce que je puis reprocher, je crois, à la ligne de conduite générale adoptée en cette matière, c'est qu'elle ne découle pas d'un plan bien arrêté. La statistique de 1951 relative au marché du travail, au logement et à la classification des immigrants fait nettement ressortir le besoin d'un programme interministériel bien défini, afin que l'immigration serve avant tout, non pas à peupler le pays, mais à en reculer les frontières et à en mettre les richesses en valeur, pour que la part de chacun de ses habitants soit plus grosse.

M. Fulton: Monsieur le président, je voudrais formuler ce matin quelques observations et quelques propositions ayant trait à l'immigration et à d'autres sujets. Avant de commencer mes observations, je me demande si, afin d'éclaircir quelle méthode nous suivrons dans le débat, je ne pourrais demander au ministre s'il a l'intention de formuler en ce moment une déclaration touchant aux deux autres branches de son ministère: la citoyenneté et les affaires indiennes? Ainsi, tout ce qu'il a à dire nous aura été soumis, alors que nous en viendrons à la conclusion de cette discussion d'ensemble, sur ce crédit en particulier. D'un autre côté, peut-être préférerait-il formuler sa déclaration sur les deux autres services, quand nous en viendrons à l'examen des crédits s'y rattachant; dans ce cas nous pourrions sans doute nous attendre à entamer un autre débat sur la citoyenneté, puis sur les affaires indiennes.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, l'un de mes fonctionnaires assiste cet après-midi à une conférence et je préférerais vider la question de l'immigration pour commencer, puis entamer les autres sujets.

M. Fulton: Très bien. Dans ce cas, monsieur le président, j'imagine qu'une discussion d'ordre général, menée à cette étape du débat, se limiterait sans doute à l'immigration,—mais j'espère que le ministre ne nous imposera pas de limitations trop rigoureuses; en effet, dès le début, je voudrais soumettre une proposition ayant trait à la désignation du ministère. Pour le moment il s'appelle le ministère de la Citoyenneté et

de l'Immigration, et cependant il est chargé des affaires indiennes. Si les Indiens du Canada étaient citoyens cent pour cent, la proposition que je suis sur le point de faire, n'aurait plus aucune utilité. Mais, étant donné qu'à certains points de vue, ils ne sont pas précisément dans la même situation que les citoyens canadiens, et que le Gouvernement s'efforce de suivre le principe, approuvé et appuyé par la Chambre et le pays tout entier, lequel consiste à amener les Indiens à devenir des citoyens à qui ne s'attachera plus la moindre différenciation, j'estime que la désignation du ministère devrait être modifiée de façon à comporter le mot "indien". Le pays dans son ensemble, et la population indienne en particulier, pourraient ainsi constater l'importance qu'on attache au Canada à la façon de traiter les Indiens. Cette désignation sera peut-être un peu volumineuse ou plutôt longue, mais je ne crois pas qu'il serait trop long, étant donné son importance, d'appeler ce service le ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Affaires indiennes. J'espère que le ministre fera adopter cette modification de la loi constituant son ministère, afin d'exprimer l'importance que celui-ci ainsi que lui-même et d'autres parmi nous, accorde à ce problème.

Hier soir, le ministre a formulé une déclaration d'ordre général sur l'immigration, qui exposait, après avoir présenté une vue d'ensemble de l'activité antérieure, la politique qu'on se proposait de suivre à l'avenir. Le ministre a fait précéder la seconde partie de ses observations par le passage suivant qui figure à la page 4590 du compte rendu:

Qu'il me soit permis maintenant, monsieur le président, de jeter un regard sur l'avenir.

Nous espérons que le Gouvernement établirait sa ligne de conduite d'une façon décisive et bien nette; mais il semble que la plupart de ceux qui entretenaient un tel espoir seront déçus à la suite de l'exposé du ministre, étant donné que les généralités qu'il a énoncées ne sont nullement l'exposé du programme que nous attendions. Rien n'y laisse prévoir ni fins ni normes bien précises de l'ensemble des principes généraux qu'appliquera le Gouvernement à cet égard. Vu l'importance de la question, il me semble que nous avons droit de savoir exactement quel programme concret et précis a adopté le Gouvernement en vue de l'immigration au Canada au cours des prochaines années. Dans quels pays irons-nous surtout chercher des immigrants? A quel nombre d'immigrants vise le Gouvernement? Quel est son objectif total à cet égard? Ou encore, qu'entend-il faire pour amener des immigrants au pays? Le seul renseignement que nous ayons, à vrai